

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
par la poste. 15
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, 26 novembre.

Le duc de Wellington est parti hier pour Strathfieldsaye. Sa santé s'améliore de jour en jour.

M. Green qui persiste à penser qu'il pourrait faire un voyage de New-York en Europe en traversant l'Atlantique, avec son ballon, raisonne de la manière suivante: Les aérostats gonflés avec du gaz de charbon ordinaire conservent mieux leur élasticité que ceux gonflés avec de l'hydrogène pur.

En 1856, M. Green, ayant voulu faire un voyage, partant de Paris et traverser l'Atlantique, reçut de l'amiral sir Sydney Smith une lettre par laquelle celui-ci proposait de l'accompagner dans son ballon, parce qu'il avait lui-même reconnu la vérité de ses observations sur les courans supérieurs.

On dit à Hambourg qu'une des premières maisons de commerce de cette ville ouvrira un crédit de dix millions de marcs banco (710,000 liv.) à la Banque d'Angleterre.

La Gazette d'hier au soir, publie 25 déclarations de banqueroute.
La banque a publié sa résolution habituelle de prêter de l'argent à 6 p. c. sur des billets de change n'ayant pas plus de six mois à courir et pour des sommes non inférieures à 2,000 liv.

La nouvelle publiée par le Morning Chronicle de l'adhésion du shah de Perse à toutes les prétentions de la Grande-Bretagne est confirmée par les autres journaux; les feuilles ministérielles ajoutent que le gouvernement en a reçu la nouvelle officielle.

On lit dans le Manchester Guardian:
« La demande active qui a eu lieu la semaine dernière sur les marchandises et les produits de nos filatures a de nouveau cessé en même temps que l'activité qui régnait au même moment au marché de Liverpool, et les deux marchés en sont revenus à l'état de torpeur qui avait précédé les dernières spéculations.
Les affaires en produits des filatures ont été hier très-limitées, mais l'amélioration de prix obtenue sur certaines qualités, convenables aux marchés des Indes orientales et de la Méditerranée, s'est bien soutenue. Nous ne pouvons pas en dire autant des produits manufacturés et surtout des imprimés; des affaires peu nombreuses se sont faites à des prix en baisse et, dans quelques occasions, aux prix les plus bas. La faillite d'une filature et d'une manufacture de ce district vient d'être annoncée; le chiffre pourtant n'en est pas bien considérable.

FRANCE. — Paris, le 28 NOVEMBRE.

On lit dans le Temps:

« Nous ne savons s'il faut donner quelque importance à l'explosion d'une espèce de machine infernale sur laquelle nos lecteurs liront plus loin tous les détails que nous avons dû recueillir. Mais les arrestations et perquisitions dont nous avons parlé au sujet d'un complot découvert par la police, paraissent plus sérieuses.

« On a dit d'abord, qu'en cherchant autre chose on avait trouvé une correspondance de Louis-Napoléon, d'où résulterait la preuve de ses intelligences avec la Russie, et dans laquelle il serait question, on ne sait à quel propos, de la république de Cracovie. Nous ignorons sur quel fondement ce bruit est fondé.

« Ce que nous savons d'une manière plus certaine, c'est que la police, mise sur la trace d'un complot qu'elle croit être un mélange de légitimisme et de bonapartisme, dans lequel ce dernier élément de conspiration dominerait, a saisi des papiers importants, et que ces papiers, selon elle, confirment tous ses soupçons. C'est par suite de ses découvertes qu'elle a ordonné l'arrestation de MM. de Crouy, dont nous nous étions abstenus de prononcer les noms avant d'être assurés qu'ils fussent réellement en état de suspicion.

Un attentat qui pouvait avoir des suites les plus terribles a été commis hier. Une gargousse, remplie de balles, a fait explosion à 8 heures et demie du soir dans la rue Montpensier, à distance à peu près égale du théâtre du Palais-Royal et du Théâtre Français. Cet appareil de destruction avait été placé dans un urinoir.

Par un concours de circonstances indépendantes certainement de la volonté des auteurs de cette abominable tentative, l'explosion n'a pas été très-forte. La rue Montpensier qui touche au Palais-Royal et qui est ordinairement traversée par une foule de piétons et occupée par des fiacres et des cabriolets en station, était heureusement déserte au moment où cette explosion a eu lieu et personne n'a été blessé. Mais un grand nombre de carreaux de vitres des maisons voisines ont été brisés.

On a retrouvé dans la rue Montpensier cinquante balles environ et une enveloppe de papier qui avait contenu la poudre.

Le nombre des balles retrouvées indique assez qu'il devait y avoir un nombre considérable. La gargousse devait contenir une forte quantité de poudre, car en éclatant elle a produit un éclair prolongé qui s'est projeté, à travers un couloir de passage, dans la galerie de Foy au Palais-Royal.

Les lambeaux de la gargousse offrent une ressemblance frappante avec les gargousses saisies il y a quelque temps. On a fait à Vincennes l'essai de ces dernières et l'on a pu s'assurer qu'elles avaient été fabriquées de manière à produire des ravages épouvantables.

Le Messager du 30 donne de nouveaux détails sur la violente explosion qui, dans la soirée du 28, a effrayé tout le quartier du Palais-Royal.

Les cochers de cabriolet qui stationnaient entre le passage Potier et le Théâtre français n'ont rien vu qui pût leur faire prévoir l'explosion. Mais une dame qui attendit en cet endroit depuis quelques instans, vit un individu paraissant âgé d'une trentaine d'années, et assez bien vêtu, s'approcher à plusieurs reprises du lieu indiqué, comme pour épier le moment favorable de mettre à exécution sa dangereuse entreprise.

La dernière fois qu'elle le vit, après s'être baissé jusqu'à terre, il se retira par le passage qui conduit aux galeries et au Café des Mille Colonnes; quelques secondes plus tard, elle vit des étincelles de feu qui gagnaient l'encoignure de la fenêtre.

Elle s'approchait pour les éteindre, lorsque la détonation

partit subitement, et lui causa une telle frayeur qu'elle fut renversée sur le trottoir.

M. Zangiacomì, juge d'instruction et l'un des substitués de M. le procureur du roi, se sont transportés hier sur les lieux de l'explosion de la machine infernale pour recueillir tous les renseignements de nature à éclairer la justice sur les auteurs de cette criminelle tentative.

Il paraît que jusqu'à présent aucun indice n'a été découvert ni sur les coupables, ni sur le but qu'ils se proposent. (Gazette des Tribunaux.)

Chacun cherche à expliquer l'incroyable attentat de la rue Montpensier, mais on ne sait à quel motif le rapporter. Comme un changeur existe à quelques pas du passage Potier, on a pensé un moment qu'il y avait en intention de causer du désordre pour voler cet homme, mais on ne saurait s'arrêter à une semblable explication. Ce qu'il y a vraiment de providentiel, c'est que personne n'a été atteint dans cette circonstance. Quant à l'indignation, elle est générale et l'on fait des vœux sincères pour que la police mette la main sur les auteurs de cette détestable tentative.

Le roi vient de signer les lettres closes qui convoquent MM. les pairs et MM. les députés pour la séance royale d'ouverture des chambres, le 25 décembre.

Le bruit est généralement répandu dans les cercles diplomatiques que le gouvernement a reçu des nouvelles favorables du Nord de l'Espagne. Cabrera se montrerait disposé à mettre bas les armes et à se soumettre au gouvernement de Madrid.

C'est à cette nouvelle qu'on attribue hier à la bourse la hausse de 1 p. c. qui a eu lieu sur la dette d'Espagne.

Par ordonnance royale du 25 courant, M. Casimir Périer est nommé secrétaire de l'ambassade de France en Russie. (Moniteur.)

On annonce, dit le journal la Presse, que S. M. le Roi des Belges a le projet de faire présent au prince Albert, son neveu, du domaine de Claremond, immédiatement après son mariage avec S. M. la reine victorieuse.

Le préfet maritime de Toulon a reçu l'ordre d'envoyer plusieurs bâtimens légers pour aviser du côté de Livourne et de Port-Vendres, afin de surveiller les navires partant des côtes d'Italie, et d'empêcher toute tentative du duc de Bordeaux pour opérer une descente en France. Des ordres ont en outre été envoyés à toutes les autorités des côtes de la Méditerranée et de l'Océan, et elles doivent prendre des mesures pour s'opposer à un débarquement. Enfin nous apprenons que plus de 50 agens de police sont partis depuis un mois pour l'Italie afin de suivre toutes les démarches du duc de Bordeaux et de la duchesse de Berry.

On reçoit des départemens des nouvelles qui annoncent une baisse presque universelle sur le prix des blés. Il n'y a eu hausse qu'à Evreux (Eure) et à Saint-Pourçain (Allier). Il y a eu baisse sur 60 marchés.

Des correspondances particulières d'Alger, en date du 18 novembre, font craindre qu'une rupture n'éclate bientôt avec Abd-el-Kader. Le 9 de ce mois le commandant Rafel, le lieutenant Wittrechem de 1^{er} chasseurs, un maréchal-des-logis et trois cavaliers ont été assassinés par des Hadjoutes, sujets d'Abd-el-Kader.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère n'a décrété la dissolution que parce qu'il avait déjà su se mettre en garde contre ses conséquences. Toutes les mutations administratives sont dictées par un même esprit et une même pensée. On voit que partout les autorités concourent

FEUILLETON. — 2 DÉCEMBRE.

UN TOUR DE PAGE.

En 1770, vivait à Versailles M. le marquis de Charnay, homme doux et spirituel, contemporain de Louis XV, dont il avait été page cinquante ans auparavant, et qui avait eu le tort d'épouser à soixante ans une jeune et jolie femme. On le railla beaucoup à propos de ce mariage; le roi daigna lui adresser une plaisanterie de mauvais augure; Mme. Dubarry y ajouta un propos gaillard, et le comte Jean, beau-frère de la favorite, celui qui appelait Louis XV frère, se permit un propos licencieux qui circula à la cour et que les belles dames se répétaient dans le tuya de l'oreille. Le marquis de Charnay avait eu une jeunesse orageuse et dissipée; il avait suivi le torrent de cette cour où il vivait: fort bien venu des maîtresses en titre, il avait été lié avec les dames de Châteauroux et avait professé une grande amitié pour Mme. de Pompadour; mais l'âge l'avait enfin rendu raisonnable: il se maria avec une jeune fille sage et jolie pour allier à la fin de sa vie la morale et le plaisir. C'était un parti dangereux; mais M. le marquis était aimable et galant; il comptait entourer sa femme de tant de soins, de prévenances si multipliées, il devait être auprès d'elle d'une assiduité telle, qu'à moins que Mme. de Charnay n'eût des inclinations tout-à-fait vicieuses, il serait heureux chez lui. Son bonheur voulut que sa jeune femme fût douce, bonne et attachée à ses devoirs; lui-même, sans se condamner précisément à la retraite, fit la chose la plus difficile pour un courtisan, il s'éloigna peu à peu de la cour, et rassembla dans son hôtel tout ce qui pouvait en rendre le séjour agréable à la marquise. Les soupçons se présentèrent et ils furent repoussés. M. de Charnay n'était ni jaloux, ni négligent, et il était parvenu à inspirer à sa femme sinon de l'amour, du moins une vive amitié et une grande confiance. Aussi Louis XV, Mme. Dubarry et le comte Jean en étaient pour leurs pronostics et leurs plaisanteries.

S'il arrive souvent qu'un vieillard n'est pas trompé par sa jeune femme, il faut qu'il s'attende cependant à ce que cette précieuse possession lui soit disputée. Sa vie est un combat. Il y avait parmi les personnes admises à l'hôtel de Charnay un jeune capitaine de cheval-légers, M. le baron de Breteuil, dont les assiduités furent d'abord remarquées par le marquis. M. de Breteuil était fort jeune; il avait une figure gracieuse mélancolique, et on ne lui connaissait encore aucun engagement; c'était l'homme le plus distingué pour une femme sage, et le rival le plus à craindre pour un vieillard. M. de Charnay s'aperçut avec terreur de la passion du capitaine de

cheval-légers, passion qui paraissait profonde, et dont les ravages se laissent déjà voir sur le visage pâli et altéré du jeune homme. Pour comble de malheur, le marquis vit en même temps que sa femme maigrissait, qu'elle devenait sombre et mélancolique: ce n'était pas la femme qu'il ne la voulait ni infidèle, ni malheureuse. Après avoir ruminé dans sa tête vingt projets plus inévitables les uns que les autres, après avoir donné une larme de regrets à Mme. de Pompadour, qui lui aurait rendu le service d'envoyer M. de Breteuil en Allemagne, il se décida à aller trouver son rival et à le désarmer, s'il était possible, par la sincérité de son langage. Il se présenta chez le baron comme celui-ci achevait sa toilette et se préparait à se rendre chez la marquise, où on le voyait tous les jours amoureux et désolé.

Monsieur le baron, lui dit-il, vous êtes amoureux de ma femme; si j'avais vingt ans de moins, je ne vous en parlerais pas et nous nous verrions autre part qu'ici; mais ma main est devenue tremblante, elle n'a plus la force de soutenir l'épée et j'en suis réduit à vous demander grâce et merci, non que ma femme vous aime, mais parce que moi je sens le danger de laisser continuellement sous les yeux d'une jeune femme un jeune homme qui prétend mourir d'amour pour elle. Si je vous interdis ma maison, je passerai pour jaloux et peut-être ouvrirai-je les yeux de Mme. la marquise sur votre mérite; d'ailleurs, vous vous verrez aux promenades, au théâtre et dans le monde. C'est en vous seul que j'ai recours, monsieur, ne troublez pas la fin de ma vie, éloignez-vous; vous êtes militaire, ce n'est pas à Versailles que vous ferez votre chemin, ni que vous apprendrez votre métier, partez pour Stenay où votre régiment est en garnison; je vous serai redevable de mon repos et ma femme de sa tranquillité, non qu'elle vous aime encore une fois, mais parce que la poursuite seule d'un homme comme vous est dangereuse pour sa réputation.

M. de Charnay avait affaire à un homme qui à des passions ardentes joignait toute la vivacité de la jeunesse, et qui, au lieu de nier, comme les hommes du temps l'exigeaient d'un galant homme, se mit à verser un torrent de larmes et prit pour son confident le mari lui-même.

Hélas! monsieur le marquis, lui dit-il, qu'exigez-vous de moi? que je parte, que je m'éloigne; mais c'est demander ma mort. Que parlez-vous de ma carrière et de mon avancement? il n'y a qu'une chose au monde pour moi: voir madame la marquise, respirer le même air qu'elle et mourir de mon amour; voilà ma destinée.

Le marquis, qui s'était attendu à toute autre chose qu'à un aveu demeuré la confondre. Admirant la naïveté impudente de cet amour, il y reconut l'ardeur d'une première passion et la corruption du temps où de pareils com-

promis entre un mari et l'amant de sa femme n'étaient pas rares; maudissant sa vieillesse qui l'empêchait de tirer de M. de Breteuil la seule vengeance possible, il se retira en prévenant son rival qu'il n'oserait plus venir chez lui. Ne voulant pas vivre néanmoins dans les trances mortelles que lui causait cet amour, il résolut d'en parler à sa femme. La marquise était sage comme nous l'avons dit; mais elle luttait contre une passion naissante, et peut-être déjà sa sagesse commençait-elle à lui peser. Elle avoua à son mari que M. de Breteuil lui écrivait depuis quelque temps, et en s'excusant de n'avoir pas parlé de cette circonstance, elle lui remit les lettres du capitaine de cheval-légers. C'étaient des pages brillantes d'amour: M. de Breteuil y disait, il est vrai, qu'il aimait sans espoir; mais il ajoutait que si un regard de pitié ne tombait pas sur lui, son désespoir amoureux serait tel qu'il ne supporterait pas la vie et qu'il mettrait fin à ses jours. Madame de Charnay paraissait aussi effrayée que préoccupée de cette menace, et il fut facile au marquis de voir que si la pitié n'est pas de l'amour, c'est un des chemins qui y conduisent. L'idée qui dominait madame de Charnay et qui l'attendrissait visiblement en faveur de M. de Breteuil, c'était la vécacité d'un amour si complet qu'il aboutirait à la mort.

Le malheureux, s'écria-t-elle, il se tuera!

C'est possible, lui répondit froidement M. de Charnay; M. le baron de Breteuil fera ce qui lui conviendra, mais vous, vous mourrez.

Moi, monsieur, dit la marquise avec une légère émotion.

Où, madame, vous mourrez cette nuit.

Que voulez-vous dire, monsieur le marquis?

À l'heure qu'il est, vous êtes très-malade; on désespère de vous, votre agonie commence.

Mais, monsieur, expliquez-vous! dit la marquise, à qui les histoires de Mme. de Châteaubriand et de la châtelaine de Fayel revinrent à l'esprit.

Le marquis ne s'expliqua pas, mais il ne perdit pas sa femme de vue jusqu'à deux heures après minuit, et alors il la fit monter dans une chaise de poste et la confiait aux soins d'un domestique dévoué, il la fit partir pour une terre qu'un de ses frères possédait en Touraine, où elle devait être traitée avec toutes sortes d'égards, où il lui serait permis de voir la noblesse du pays, pourvu qu'elle donnât sa parole d'honneur d'accepter le nom nouveau qu'on lui ferait prendre, et de n'écrire ni de faire écrire à Versailles. Cependant, le marquis se présenta le lendemain à la cour, et dit négligemment que sa femme était indisposée; le jour suivant elle était plus mal; trois jours après elle était morte. Le marquis prit le deuil, le fit publier à

à assurer le succès des élections en faveur des hommes modérés. Les spéculateurs et les habitués de la bourse, maintenant rassurés sur les suites de cette mesure, reprennent confiance; les opérations financières se sont améliorées. Il est à croire que les modérés recevront dans les élections générales l'appui des carlistes : ceux-ci préfèrent des hommes de conviction et de conservation, à des hommes de sang et de révolution. Cela est si vrai que Segarra, chef carliste intelligent qui a remplacé le comte d'Espagne dans le commandement de la Catalogne, serait disposé à traiter avec des modérés; mais il ne veut pas conférer même avec Valdes et Seoane. Si le gouvernement continue à agir avec la même énergie, deux grands résultats sont à peu près assurés. Le succès des élections et la nomination d'une majorité modérée, d'abord, et de plus la pacification de l'Espagne.

Cabrera ne saurait résister longtemps à un adversaire aussi tenace que le duc de la Victoire.

Nous avons des correspondances de Madrid du 22, du Bas-Aragon du 24 et de Bayonne du 26. — Aucun fait saillant n'est publié par ces correspondances. Le duc de la Victoire cerne de plus en plus étroitement Cabrera pendant qu'il traite avec Segarra, successeur du comte d'Espagne; du moins tel était le bruit en circulation à Madrid. Dans cette capitale on s'occupe activement des élections que le ministère espère mener à heureuse fin. Le ministère, dont les intentions paraissent être pures et constitutionnelles, n'a pas trop de tous les journaux pour démentir les calomnies articulées contre lui. Aujourd'hui, la Gazette de Madrid dénonce un bureau de rédaction où l'on élabora même des documents authentiques, des ordonnances apocryphes. L'écrivain public, qui rédige à la française, parce qu'il ne connaît ni la langue ni les mœurs espagnoles, des prétendues pièces officielles, est un des rédacteurs du journal légitimiste la Guyenne. Le journal le Commerce s'en est fait l'écho, ce qui lui a attiré un démenti hostile de la Gazette de Madrid.

L'état de siège de Tolède et Ciudad Real a été levé.

Notre correspondant ordinaire de Madrid, à la date du 22 novembre, nous annonce que le ministère change les capitaines généraux, les chefs politiques et les intendans pour assurer le succès des élections.

La Gazette de Madrid, du 22 novembre, notifie au corps diplomatique la reconnaissance de la reine par le roi Guillaume, et la nomination du baron de Grovestins comme chargé d'affaires des Pays-Bas à Madrid. Le chargé d'affaires espagnol à La Haye sera M. Batro.

La Gazette de Madrid, du 21, dément de la manière la plus positive la nouvelle donnée par plusieurs d'une modification du statut royal.

La Gazette de Madrid publie un décret d'amnistie, complément du décret d'amnistie générale, en date du 16 novembre, et contresigné par F. Narvaez. Ce décret concerne les militaires ou marins condamnés à des peines qui n'excèdent pas deux ans de prison.

On apprend que le gouvernement a reçu des dépêches des autorités voisines du théâtre de la guerre en Aragon. Il en résulte que l'on peut espérer voir bientôt la lutte se terminer sans autre effusion de sang dans cette province. Il paraît que les communications entre les populations des deux lignes sont beaucoup plus libres et plus fréquentes qu'on n'aurait pu s'y attendre, d'après la nature de la guerre. C'est encore là une raison pour concevoir ces espérances. (Correo du 25 novembre.)

HOLLANDE.

On écrit de la Haye, le 23 novembre : Un arrêté royal établit une nouvelle division du Brabant septentrional en 4 districts.

Le correspondant de Bruxelles du Handelsblad parle d'une association douanière entre la France, l'Allemagne, la Belgique et la Hollande. La Hollande, accablée par sa situation financière et avec la perspective de voir ses colonies englobées dans celles de l'Angleterre, accorderait aux Belges et aux Allemands les mêmes immunités qu'aux nationaux dans ces colonies. Le produit régulier de ces colonies tirerait alors la Hollande de sa position et lui conserverait ces mêmes colonies. Le correspondant n'y voit qu'un projet imaginaire.

Le Handelsblad se félicite de ce qu'on vient d'ouvrir des négociations avec la France pour la conclusion d'un traité de commerce.

On va voir maintenant, dit-il, si le cabinet français, de même que le gouvernement des Pays-Bas, aura assez de courage et de force pour faire quelques concessions importantes aux in-

tes gens, et un convoi magnifique partit de l'hôtel de Charnay pour conduire la marquise à vingt lieues de Versailles dans une sépulture de famille.

J'aimais excessivement ma femme, Monsieur le baron, écrivit M. le marquis à M. de Breteuil, mais j'étais encore plus jaloux de mon honneur que je n'étais amoureux; je supporterai donc sa perte avec le calme philosophique d'un homme de mon âge, qui se trouvait menacé dans ce qu'il avait de plus cher. Pour vous dont la passion était si vive qu'aucune considération ne pouvait l'arrêter et que vous ne pouviez pas vivre sans respirer le même air que Mme. la marquise, je m'attends à recevoir la nouvelle de votre mort, et je ne crois pas devoir vous cacher que Mme. de Charnay m'a quitté avec la persuasion de votre fin prochaine.

Ce pauvre Breteuil! disaient les courtisans de l'Opéra-de-Bœuf; il perd une femme charmante au moment même où il allait s'en faire aimer; quinze jours de plus et elle était à lui.

Trois mois se passèrent et M. de Charnay crut devoir finir l'exil de sa femme. Madame la marquise arriva pendant la nuit, à peu près à l'heure où elle était partie trois mois auparavant, son mari la reçut sur le perron, à la lueur des flambeaux. Quand les deux époux furent seuls dans leur salon et que les domestiques se furent retirés :

— Eh bien! dit la marquise, le malheureux est mort; voilà pourquoi vous me permettez de revenir auprès de vous?

Le marquis tira de sa poche un petit calepin.

Voici, dit-il un mémorandum des faits et gestes de M. le baron de Breteuil depuis votre mort. Le jour de votre enterrement il a diné aux Trois Pommes avec deux mousquetaires et un garde-du-corps; on y a bu au repos de votre âme et on a beaucoup loué la dépense que j'ai faite pour votre convoi, qui était en effet magnifique. Le lendemain je lui ai fait dire de se tuer, c'était une chose que vous n'avez demandée pas précisément, mais à laquelle vous vous attendiez; M. le baron ne pas répondu, et il est parti pour Paris, où il s'est entêté d'une demoiselle de l'Opéra et du jeu de brelan, dans huit jours ces deux fantaisies lui ont coûté trois mille louis; comme il n'est pas riche et que cela fait une brèche considérable à sa fortune, il a songé tout aussitôt à se marier; vous voyez que c'est un garçon avisé et que sa première passion ne lui ayant pas réussi, il n'a garde de se jeter deux fois de suite dans le sentiment. Maintenant, ma chère marquise, je vous ai fait venir pour signer son contrat de mariage, car M. le baron éprouve une de nos parentes; voilà pourquoi je vous ai ressuscitée, sans compter aussi que j'avais la plus grande envie de vous voir, et que je supportais votre mort avec moins de courage que M. de Breteuil.

térêts de la liberté du commerce et pour refuser de souscrire aux prétentions des partisans du système rétrograde des prohibitions et du monopole.

On va voir si Strasbourg et Metz obtiendront la liberté de se servir de la magnifique voie de communication dont elles peuvent disposer pour le transport des denrées coloniales, ou bien si les provinces dans lesquelles ces deux villes sont situées, continueront d'être sacrifiées à l'égoïsme d'autres départemens français et à je ne sais quelles considérations politiques.

De même que nous pouvons, sans nous porter préjudice, supprimer les droits différentiels élevés dont les produits français sont encore frappés chez nous, par suite de mesures de représailles antérieures et qui ne servent qu'à encourager la contrebande, de même le gouvernement français peut sans inconvénient abolir les dispositions restrictives prises à notre égard.

D'autres objets encore peuvent être pris en considération à l'égard de la navigation des deux pays par exemple, on peut régler plus d'un point à leur satisfaction réciproque. On peut aussi modifier le tarif des douanes d'après les principes de la liberté du commerce. Un des principaux objets à traiter, c'est la suppression de la défense d'introduire des denrées coloniales en France par la frontière de terre. Une telle défense s'accorde si peu avec l'esprit de progrès qui règne en France que nous ne pouvons douter que le gouvernement français ne soit disposé à exaucer nos vœux.

Le Dagblad van s' Gravenage nous apprend que M.-J.-L.-H.-A. Gerieke, secrétaire de la légation des Pays-Bas à Paris, a dû partir cette nuit de la Haye pour se rendre à son poste.

On écrit de La Haye, 29 novembre :

Le Handelsblad annonce que M. de Wykersloot, évêque de Curium, partira pour Rome, le 15 décembre. Son voyage a pour objet le rétablissement de l'évêché de Ruremonde.

On assure, dit le même journal, que par suite des observations des sections, le gouvernement fera quelques changemens à la loi sur l'emprunt. Mais il maintient cependant le chiffre de la somme à emprunter.

La seconde chambre reprendra ses travaux lundi prochain.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 1er décembre.

Le roi, parti de Liège hier après-dîner vers une heure et demie, est arrivé le soir à 5 heures par un convoi spécial du chemin de fer à la station de Bruxelles, où l'attendaient les équipages de la cour. De la station, le roi s'est rendu directement au château de Laeken.

Une nouvelle société politique s'organise à l'estaminet du Géant, rue de la Montagne. Le but apparent de ses membres est de se réunir pour chanter des chansons républicaines et anti-monarchiques. (Idem.)

Deux nouvelles arrestations, qui se rattachent à l'émission des faux billets de banque, ont été opérées à Bruxelles en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. le juge d'instruction de Gand. Transférés à Gand, l'un des individus arrêtés a subi un interrogatoire. On l'a conduit ensuite à la maison de sa sûreté. L'autre personne arrêtée est la sœur du nommé Joseph Charlier.

Le froment et le seigle ont subi une baisse assez sensible, hier matin, au marché de Bruxelles.

Bruxelles, le 2 décembre. Société des Fonds Publics. (2 heures.) — Les affaires ont été très animées, l'actif espagnol ouvert à 25 5/8 s'est progressivement élevé à 25 1/2 5/8 5/4 7/8 24 et 24 1/8. Les hausses de Londres et d'Amsterdam ont causé ce mouvement qui n'a pas été arrêté par la baisse de Paris, escomptée depuis hier, parce qu'elle répond à une forte dépréciation de Londres.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 24 1/4. Amsterdam, 50 novembre, (5 heures.)

Les fonds nationaux restent généralement stationnaires aujourd'hui. Il ne s'est fait que peu d'affaires; il y avait quelques demandes. Les fonds espagnols étaient très animés par suite de la hausse d'Anvers, très recherchés d'abord à 24 5/8, ils ont chuté avec 1/4 de hausse sur les cours d'hier. Intégrales 2 1/2 p. c. 51 7/16 1/2, 5 p. 98, billets de chance 25 13/16, syndicat 4 1/2 p. c. 95 5/8, actions de la société de commerce 102 1/2 1/4, Ardoin 24 5/8 5/4, brésiliens 74 1/2.

LIÈGE, LE 2 DÉCEMBRE.

Voici les discours qui ont été adressés au roi par le conseil communal et la chambre de commerce de Liège :

Discours prononcé par M. le bourgmestre au nom du conseil communal de Liège.

Sire, La présence de votre Majesté dans nos murs est un événement d'autant plus heureux qu'il vient dissiper les craintes et les inquiétudes que la cause

de votre départ pour Wiesbaden avait répandues dans tout le pays. Notre cié, qui s'en était alarmée, s'est associée de tout cœur à la joie que la nouvelle du rétablissement de votre santé a causée à la Belgique. Elle se félicite d'être appelée avant toutes les autres villes du royaume à vous témoigner la vive satisfaction qu'elle en éprouve, et le conseil communal est heureux de pouvoir être dans cette circonstance l'organe des sentiments de tous les Liégeois.

Après vous avoir donné, Sire, ce nouveau témoignage de l'affection de notre population pour votre Majesté, il nous reste, pour remplir entièrement le mandat dont nous sommes investis, à appeler un moment votre attention sur la situation intérieure de la commune et sur les moyens qui nous paraissent propres à en augmenter la prospérité. C'est d'ailleurs un devoir sacré que la présence de votre Majesté impose aux mandataires de la cité et que ceux-ci s'empressent d'accomplir, pour lui donner la preuve de la confiance absolue des habitants dans sa haute sagesse.

Sire, nos besoins vous sont connus. Dans d'autres temps le conseil communal a pu les énumérer à votre Majesté. Il connaît aussi vos efforts continuels pour le bien-être général de la Belgique. Notre devoir est d'éclairer, aussi souvent que l'occasion s'en présente, la religion de votre Majesté sur la protection particulière que nous sollicitons pour la ville de Liège. Parmi les grands objets d'utilité publique confiés à la vigilance de l'administration, nous avons compris qu'il fallait placer en première ligne les besoins de l'instruction. Le conseil communal a fait et continue de faire à cet égard tout ce que l'état actuel des connaissances et les intérêts de la population réclament de ses efforts. Il n'a reculé devant aucun sacrifice, et votre Majesté en sera persuadée quand elle saura que la commune s'impose annuellement, à ce titre, une dépense de fr. 140,000, outre une somme extraordinaire de 1,000,000 francs, prise sur ses seules ressources et votée pour les nombreuses constructions et améliorations exécutées depuis 1856 ou en voie d'exécution.

Cependant, Sire, les communes ont des limites à respecter, même dans les dépenses qui se rattachent à l'instruction publique, et leurs efforts demeurent quelquefois impuissans, si le gouvernement, qui n'ignore pas que c'est là aussi un de ses premiers devoirs, ne venait à leur aide par une intervention large et sagement employée.

La ville de Liège en particulier a exposé ses besoins à M. le ministre de l'intérieur et elle attend de la justice du gouvernement des secours proportionnés à l'importance des établissemens affectés à l'enseignement public. A leur tête se place l'Université, qui ne soutiendrait qu'une lutte trop inégale avec d'autres établissemens rivaux, si l'Etat ne remplissait envers elle qu'imparfaitement les devoirs d'une protection incessante. Le zèle des professeurs, les efforts de l'administration de l'Université, ceux de la ville et de la province, ont triomphé jusqu'à présent des funestes influences que le mode vicieux de nomination des membres du jury d'examen a exercées sur les études; mais il est de notre devoir, Sire, d'appeler votre attention sur la régularisation de ce système dans l'intérêt des établissemens de l'Etat. En ce qui concerne la ville de Liège, elle n'a rien négligé pour augmenter le lustre de cette grande institution. Le gouvernement lui-même nous rend la justice de convenir que le conseil communal a été au-devant de toutes les améliorations, de tous les sacrifices qu'une sage prévoyance lui imposait. Mais il est des sacrifices que la commune ne saurait atteindre si elle était livrée à ses propres ressources.

C'est ainsi que, pour compléter les diverses branches de l'enseignement supérieur, la ville de Liège a fait l'acquisition d'un vaste terrain destiné à l'étude de la botanique. Les travaux des serres dont les plans ont été conçus d'après les meilleurs modèles empruntés aux pays voisins, recevraient bientôt un commencement d'exécution, si la ville, qui ne saurait couvrir seule la dépense considérable qui doit en résulter, obtenait du gouvernement un subside proportionné à l'importance de cette belle création. Nous avons la douleur, Sire, d'annoncer à V. M. qu'un premier refus a été fait à la ville de Liège; mais nous comptons spécialement sur votre royale protection dans les nouvelles démarches que nous ferons afin de nous permettre de continuer un travail aussi intéressant.

L'étude des arts industriels ne devait pas exciter moins vivement notre zèle. Nous avons ouvert une école accessible à tous les jeunes artisans liégeois ou étrangers à la commune, qui viennent y puiser une instruction solide et appropriée aux diverses professions qu'ils veulent embrasser. Cette école, qui a un caractère d'intérêt général, a été soutenue jusqu'ici par les seuls efforts de la commune. Elle réclame aujourd'hui quelques secours de complément, qui exigent une augmentation de dépenses, et le Conseil a réclamé du gouvernement une part d'intervention qui ne saurait être justement refusée. M. le ministre de l'intérieur a rendu un hommage récent à l'utilité de cette école tout en regrettant qu'il n'en ait pas, en ce moment, des fonds disponibles pour satisfaire à nos demandes. Nous espérons, Sire, que, lors de l'examen du budget de l'Etat, Votre Majesté appuiera l'allocation d'un subside aussi nécessaire qu'utile au progrès des études industrielles dans cette province.

L'étude des beaux-arts prospère également à Liège. L'organisation récente d'une académie honorée de la protection du gouvernement permet à la jeunesse d'y développer le goût inné des Liégeois pour la culture des arts en général. L'empressement du public pour la fréquentation de cette école naissante a dépassé toutes les prévisions et exposé la commune à de nouvelles dépenses, devant lesquelles cependant elle n'a point reculé.

Comment, s'écria-t-on de toute part, quand la surprise du premier moment fut dissipée, Mme. la marquise est pleine de vie? Cette maladie subite, cette mort, ce convoi?...

— Chose convenue entre Mme. la marquise et moi,

— Mais pourquoi toutes ces fables?

— Affaire de ménage, disait en souriant le marquis.

On fit beaucoup de plaisanteries sur cet événement; on demanda à la marquise des nouvelles de l'autre monde, et la cérémonie des fiançailles s'acheva; mais Mme. de Charnay saisit ce moment opportun pour s'approcher de M. de Breteuil, et lui glissant ses lettres dans la main :

— Monsieur, lui dit-elle, voilà toutes mes nouvelles de l'autre monde, et vraiment ce n'était pas la peine d'y aller.

Pour que la résurrection fut complète, la marquise fut de nouveau présentée à la cour où personne, excepté le roi et M. de Breteuil, ne savait le véritable motif de sa disparition et de sa mort simulée; ce dernier ne s'en vanta pas.

— Mon page, mon paga, dit le roi en riant à M. le marquis de Charnay, voilà qui va bien; mais pour Dieu! ne me demandez pas la mort de votre femme tous les trois mois.

Sire, répondit M. de Charnay, la marquise n'a plus besoin de mourir pour être fidèle; dès qu'une femme a compris qu'on pouvait la tromper, elle acquiert une expérience qui sauve son mari. Cependant, si un nouveau danger se présentait, je demanderais à votre majesté l'ambassade de Constantinople ou celle de Maroc, et là je traiterais ma femme comme le grand Turc traite sa sultane favorite, je l'enfermerais; car je suis décidé à éviter le malheur que vous m'avez prédit.

M. de Charnay avait bien jugé sa femme, elle lui fut toujours fidèle; seulement Mme. la marquise, malgré sa jeunesse et sa beauté, était devenue un sujet d'effroi pour le peuple de Versailles qui avait assisté à son enterrement, et qui s'obstinait à croire qu'elle avait quitté son tombeau après trois mois de séjour pour revenir vivre avec son mari. Quatre ans plus tard elle mourut tout de bon, et on s'attendait tellement à la voir reparaître, que tantôt on prétendait l'avoir rencontrée sur le tapis vert, tantôt dans le parc, ou bien sur les bords de la pièce d'eau des Suisses; de bonnes femmes soutenaient que tous les dimanches elle entendait la messe à l'église de Saint-Louis. Cette croyance à une seconde résurrection de Mme. la marquise de Charnay était si répandue à Versailles, qu'elle y a vécu autant que la monarchie, et ne s'est évanouie que le 6 octobre.

MARIE AYGARD.

Le chemin de fer, qui apparaît à la Belgique comme un moyen réparateur de grands désastres et qui lui donne au-dehors une juste considération, souffre en ce moment l'espérance d'une partie nombreuse de la population. Son prompt achèvement à Liège, l'exécution immédiate des travaux jusqu'à la frontière d'Allemagne forment l'objet de nos vœux les plus ardens. Votre Majesté, qui en apprécie toute l'importance, donnera, nous en avons la confiance, les ordres les plus précis pour activer sur tous les points le terme de cette gigantesque entreprise.

A côté des travaux du chemin de fer, il en est d'autres projetés à Liège et dans les environs, qui intéressent à un degré éminent notre prospérité matérielle.

Les améliorations conçues pour rendre les abords de Liège d'un accès plus facile attendent une décision du gouvernement. Nous avons demandé à M. le ministre des travaux publics que les redressements de routes à opérer sous ce rapport fussent exécutés d'après un système qui concilierait les intérêts des diverses parties de la ville de Liège, et nous avons offert un subside considérable pour contribuer à la dépense. Nos demandes n'ont pas été accueillies jusqu'à présent, et nous recommandons encore cet objet à la bienveillance de votre Majesté.

Une route nouvelle, destinée à mettre Liège en communication avec Maestricht par la rive droite de la Meuse, doit être prochainement adjugée. Nous exprimons à Votre Majesté toute notre gratitude pour cette mesure du gouvernement. Le conseil communal a prouvé, en contribuant aux frais de cette route, qu'il savait apprécier l'utilité que la commune doit en attendre.

Sire, la navigation de la Meuse est pour la province une question d'existence. Les entraves qu'elle rencontre dans une partie du cours de la rivière viennent de fixer l'attention du gouvernement. Aujourd'hui que la Meuse est rentrée, sous le rapport administratif, dans le domaine de l'Etat, il ne devrait plus y avoir d'obstacle aux améliorations que son lit et ses rives réclament depuis tant d'années. La province, et la ville de Liège plus particulièrement, comptent sur le puissant appui de votre Majesté pour mettre un terme à une situation aussi déplorable.

Il est d'autres entraves, Sire, qui porteraient un coup funeste à notre industrie et à notre commerce, si votre Majesté ne parvenait pas à obtenir un adoucissement au régime qui arrête l'essor de la navigation de la Meuse inférieure.

Des péages accablants, des formalités gênantes repoussent généralement nos produits à cette partie de nos frontières. Nous formons des vœux pour que le gouvernement parvienne à lever ces obstacles.

Sire, les vœux du conseil communal de Liège ne sont pas empreints d'un caractère de localité exclusive. Il porte son attention sur les mesures qui intéressent l'ordre général et le progrès croissant de la raison publique, tout en respectant les limites constitutionnelles que la loi a mises à l'expression de ses vœux. C'est ainsi qu'il a respectueusement supplié votre Majesté de prendre en considération l'état de notre système électoral, qui sacrifie depuis neuf ans la justice et l'utilité nationale à des considérations de parti. Ce système, qui a été adopté par la Meuse, est contraire à toutes les règles de la justice, est le produit des premiers temps de nos orages politiques. Il ne saurait subsister équitablement dans un pays où l'égalité des droits est la base de la législation. Ses fâcheux résultats doivent faire hâter l'époque d'un système réparateur, que nous appelons de tous nos vœux et que nous espérons obtenir plus promptement si votre Majesté daigne en recommander l'adoption à son gouvernement.

Un objet intéressant au plus haut degré l'avenir du pays, c'est l'organisation de l'enseignement primaire et moyen. Une bonne loi sur cette matière comblera les vœux de tous les amis de l'instruction, et nous sommes persuadés, Sire, que votre haute sollicitude n'omettra rien de ce qui pourra contribuer à donner au pays le bienfait d'un enseignement fort et libéral.

Tels sont, Sire, les grands intérêts que la présence de Votre Majesté rappelle à la pensée du conseil communal.

C'est en vous, Sire, que le conseil a fondé ses plus chères espérances. Votre noble caractère, vos efforts incessants pour la prospérité de la Belgique, l'accueil bienveillant que vous faites naguère aux plaintes de notre industrie souffrante, vous ont acquis des titres personnels à une durable reconnaissance. Vous achèverez de conquérir l'amour des Liégeois, Sire, en recevant avec la même bonté l'expression de leurs vœux par l'organe de leurs légitimes mandataires.

Nous confondons, Sire, dans un même sentiment d'amour et d'affection la personne de Sa Majesté la Reine, ainsi que tous les membres de votre auguste famille.

Discours prononcé au nom de la chambre de commerce.

Sire, à l'inquiétude qu'avait fait naître votre départ pour l'Allemagne succèdent aujourd'hui, rassurés que nous sommes par l'entier rétablissement de votre état, des sentiments de joie et de véritable expansion.

Notre industrieuse population, dont la chambre de commerce se félicite d'être l'organe dans cette solennelle occurrence, sait l'intérêt que vous prenez à son sort.

Toujours votre Majesté s'est montrée, dans nos jours de bonne fortune, heureuse de notre bien-être, et, dans les temps calamiteux, son noble cœur a pitié à nos doléances.

L'accueil plein de bienveillance que recurent de Votre Majesté les représentants de notre industrie, lorsqu'ils venaient réclamer votre puissant appui pour arrêter les ravages que la crise financière menaçait de propager, a laissé parmi nous le souvenir d'une vive et durable reconnaissance, et nous a donné la preuve de votre haute intelligence des choses commerciales et industrielles, de vos efforts pour les développer. Heureuse la nation, heureux les ministres appelés à servir d'interprètes à vos bienfaisantes conceptions, s'ils savent en apprécier toute la portée.

Confiante dans votre sollicitude pour elle, Sire, notre population ouvrière, luttant contre les privations, attend avec résignation, un meilleur avenir.

Confiante à son tour dans vos généreuses préoccupations, la chambre de commerce croit devoir au mandat dont vous l'avez investie, à la vérité que vous désirez connaître sans restriction, de dire à V. M. que les embarras du commerce et de l'industrie continuent à subsister; la solution de nos différends politiques avec la Hollande, contre notre attente, n'a pas amélioré la situation commerciale de notre ville, elle nous a enlevé des débouchés acquis à notre industrie en détachant des provinces du Limbourg et du Luxembourg les localités avec lesquelles Liège, par sa position au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, entretenait de fructueuses relations.

Notre industrie, Sire, rencontre à l'intérieur une main-d'œuvre élevée, le charbon de terre coté à un prix exorbitant, des moyens de transport surchargés de frais, le chemin de fer tardant à arriver à la frontière prussienne, la navigation de la Meuse, à laquelle se rattachent nos destinées commerciales, compromise par des obstacles matériels, assujéti à des péages considérables, à des droits de douanes exceptionnels pour la Belgique, soumise au tarif de Mayence quoique cette rivière par la nature de son cours en soit exempte.

Votre Majesté comprendra avec quelle légitime impatience le commerce en général et l'industrie hâtive en particulier attendent les améliorations qui doivent résulter des négociations diplomatiques entamées au sujet de la Meuse.

A l'extérieur, Sire, nos produits sont refoués par la supériorité industrielle et maritime de l'Angleterre, par la politique restrictive de la France, par les privilèges que la Hollande garantit à ses fabriques en imposant à la Société de Commerce d'y faire exclusivement les achats en destination pour les colonies, et enfin par les douanes de l'association allemande.

Dans cette situation toute précaire, nos moyens de production se trouvent limités aux besoins de la consommation indigène, qu'ils débordent, nos diverses branches d'industrie ayant été développées en vue d'obtenir des débouchés à l'étranger.

Nous sommes convaincus, Sire, que déjà vous avez compris combien il est urgent d'arriver au moyen de mettre un terme à cette affreuse stagnation, qui compromet l'avenir aux dépens d'un passé qui a dévoré d'immenses capitaux, employés à la construction d'établissements industriels dont l'existence menace d'entraîner la ruine de leurs possesseurs.

Témoins, Sire, des dispositions peu accueillantes que manifeste à notre égard le gouvernement français, nos regards et nos espérances se reportent naturellement vers la Hollande et l'Allemagne; nous y rencontrons, sous le rapport commercial, des sympathies qu'à tant d'autres titres nous devons espérer voir partager par la France.

Déjà nos vœux semblent avoir été compris, Sire, et la chambre s'empresse de vous témoigner sa gratitude pour la mission confiée à des agents chargés de présenter les dispositions des états de l'Allemagne, réunis en une vaste et puissante confédération, dont la Belgique a de tout temps formé le complément.

Tels sont, en partie, les besoins du négoce et de la fabrication à vous exposer, Sire, c'est déjà concevoir pour l'avenir des destinées plus prospères.

Tels sont aussi les sentiments de respectueuse affection dont nous aimons à vous réitérer l'expression au nom du commerce et de l'industrie Liégeoise. Ces sentiments se confondent avec ceux que nous portons à S. M. la Reine et à votre noble descendance; nous vous supplions, Sire, d'en agréer le sincère hommage.

Le corps universitaire a été admis à l'audience de S. M. l'administrateur-inspecteur, en présentant les professeurs

au roi, a rappelé à S. M. que les paroles bienveillantes qu'elle leur avait adressées, lors de son dernier séjour à Liège, avaient produit les plus heureux résultats, en stimulant plus que jamais le zèle et le dévouement qu'ils avaient montrés sans cesse dans l'accomplissement de la noble mission qui leur est confiée.

M. l'administrateur-inspecteur a ajouté que le rang distingué obtenu par les élèves devant les jurys d'examen, les principes d'ordre qui les animent, la régularité de leur conduite et leurs habitudes laborieuses étaient des preuves évidentes de la solidité de l'enseignement qu'ils reçoivent à l'université de Liège et des sages doctrines de leurs professeurs.

M. le recteur Lombard, prenant ensuite la parole, présenta à S. M. les quatre facultés de l'université, et, après lui avoir dit combien tous les professeurs se réjouissaient du rétablissement de sa santé, le remercia du vif intérêt qu'elle ne cesse de porter à l'enseignement supérieur, lui donnant de nouveau l'assurance que tous les membres du corps enseignant font tous les jours preuve de zèle et de dévouement, mais qu'ils trouvent une bien douce récompense dans l'application de leurs élèves, ainsi que dans le nombre toujours croissant des étudiants qui s'empressent de se faire inscrire à notre université.

Le roi, après avoir gracieusement remercié l'administrateur, le recteur et les professeurs, leur adressa des paroles pleines de bienveillance et leur réitéra l'assurance qu'il porte le plus vif intérêt à l'instruction supérieure, et qu'elle fait l'objet de toute sa sollicitude.

L'administration des contributions de la province de Liège vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Bourquin, son inspecteur en chef. Ce digne fonctionnaire, également estimé des contribuables et de ses subordonnés, a succombé à une attaque d'apoplexie. C'est aujourd'hui qu'on en a eu lieu ces obsèques à l'église de St.-Martin; plusieurs fonctionnaires y assistaient et parmi eux on remarquait M. le gouverneur, M. le bourgmestre et M. le secrétaire inspecteur de l'université. Quant aux employés des contributions, aucun n'y manqua, tous ont voulu rendre ce triste et dernier devoir à celui qui avait su commander leur affection et leur respect.

Un événement bien triste s'est passé samedi dans notre ville: un jeune homme d'Anvers, qui habitait depuis longtemps, en qualité d'étudiant, une maison de la rue de la Régence, s'est suicidé. Il s'est tiré deux coups de pistolet, l'un dans la tête, l'autre dans la poitrine; mais, chose extraordinaire, personne dans la maison n'a entendu la détonation: ce n'est qu'en allant plus tard dans sa chambre qu'on a trouvé le cadavre baigné dans son sang.

On ne connaît pas le motif qui a pu porter à un pareil acte de désespoir un jeune homme riche, d'une bonne famille et qui ne pouvait être inquiété par aucun des besoins matériels de la vie. Depuis longtemps déjà il ne fréquentait plus les cours, c'est à peine s'il sortait encore de chez lui; un ennui insurmontable, une espèce de dégoût de la vie semblaient s'être emparés de lui. C'est une bien triste nouvelle à annoncer à sa famille.

Le même jour, M. James Hodson, directeur de la station d'Ans, a reçu un coup d'épée dans le bras du chef des agents de police de la station. Il paraît que cet homme étant complètement ivre; M. Hodson a voulu l'empêcher de faire le service, ce qui l'a exaspéré au point de le porter à cette extrémité sans autre altercation. Cet homme père d'une nombreuse famille est entré après cela dans une espèce de furie: on a dû mettre quatre hommes pour garder les issues de sa maison en attendant l'arrivée des gendarmes et de l'autorité judiciaire. Son arrestation s'est cependant opérée sans difficulté.

M. le chirurgien Lavacheie a été de suite appelé pour panser la blessure qui du reste ne présente pas de danger.

La cour de cassation, en assemblée générale, a procédé ce midi à la nomination d'un conseiller, en remplacement de M. Taintenier. MM. Van Laeken, conseiller près la cour d'appel de Bruxelles, a été proclamé premier candidat, et M. Crossée, conseiller près la cour d'appel de Liège, deuxième candidat.

On nous assure que les artistes qui obtiendront la croix de Léopold, par suite de l'exposition des beaux-arts, sont MM. de Keyser, Decaise, de Brackeleer, Madou, Culamatta et Simonis.

— Nous sommes à même de donner à nos lecteurs des explications sur le grand déploiement des forces hollandaises dans la province de Zélande dont les journaux ont tant parlé.

Des renseignements pris sur les lieux mêmes, nous permettent d'assurer que cent cinquante à deux cents hommes au plus ont été dirigés dans le pays de Cazaud. Cet envoi de troupes a été motivé par différents vols et attaques nocturnes et n'a eu lieu qu'à la demande des autorités locales qui en ont la direction.

Ces troupes sont distribuées comme suit: Sas de Gand 25 hommes; Axel 25; Hulst 25; Ysendonck 50; Schondyck 50. 50 hommes sont également placés dans une autre commune dont il nous a été impossible de déchiffrer le nom, dans la lettre de notre correspondant. (Commerce Belge.)

— On lit sur des écrits en lettres rouges, placés sur plusieurs habitations des quartiers avoisinant les portes de Bruxelles *Maison infectée de la petite vérole*. Il est malheureux de devoir signaler de tels faits, à une époque où la vaccine ne requière de la part de la classe peu aisée, que de la bonne volonté et de la sollicitude, pour préserver les enfants d'une terrible maladie, qu'autrefois on ne pouvait éviter. Il y a plus, les parents indigents reçoivent, de la bienveillance de l'autorité, un franc à titre d'encouragement pour chaque enfant vacciné.

— On lit dans le *Commerce Belge*:

Il vient de paraître une brochure de M. Ang. Hennau, professeur d'économie politique à l'université de Liège sur *l'émission d'une nouvelle monnaie d'or en Belgique*. Cette matière va se trouver à l'ordre du jour par la discussion d'un projet de loi dont les chambres sont saisies depuis un an. M. Hennau apporte des lumières acquises par une longue étude; autant qu'une lecture rapide nous met en même d'en juger, il propose un système de monnaie nouveau mais au moins il est d'accord avec les auteurs du projet sur ce point qu'il y a nécessité de changer le système actuel. Un style lucide rend la lecture de cette brochure facile; et l'intelligence d'un sujet naturellement ardu se trouve à la portée de tous. Cette brochure est en vente chez tous les libraires.

— On écrit Gand, le 29 novembre:

Le *Messageur* rapporte, d'après des assurances formelles données par des officiers du parquet, que l'affaire dirigée contre lui sera portée devant la chambre du conseil demain samedi ou lundi au plus tard.

D'après des informations sûres, dit le *Messageur*, nous pou-

vons dire que M. Metdepinningen n'est point poursuivi comme auteur présumé de l'article *Conduite des Orangistes* et que de plus il ne l'a jamais été en cette qualité. On a lancé contre lui un mandat d'arrêt comme l'un des auteurs d'un complot.

Plusieurs habitants de Gand qui se trouvaient à Courtrai lors des troubles qui ont eu lieu à l'occasion du premier meeting, viennent d'être assignés à comparaître lundi prochain devant le juge d'instruction de cette dernière ville, pour être entendus comme témoins dans l'affaire que l'on poursuit à charge des perturbateurs.

Une confrontation générale aura lieu incessamment dans l'affaire de M. Dhossche et consors, arrêtés pendant les troubles du mois d'octobre dernier. On nous assure que MM. Kats, Spilthorn et Delward membre du meeting gantois; ont été cités devant le juge d'instruction.

Nous apprenons que la société générale a résolu d'indemniser les personnes qui ont été victimes de la circulation de faux billets de banque.

(*Messageur*.)
— Nous avons sous les yeux des fausses couronnes de France qui méritent d'être décrites, afin que le public se mette en garde contre la nombreuse émission qui s'en fait.

La face et le revers de la couronne de France ont été scieés à une épaisseur d'une feuille de papier, et collées sur un morceau de plomb de la même dimension. Cette monnaie fourrée manquée par conséquent de *cordons*, c'est-à-dire du bord façonné qui est autour des pièces de monnaie. Il est donc très-facile de reconnaître ces fausses pièces, mais si l'on néglige cette précaution, on peut se tromper aisément, car le poids est à-peu-près celui des bonnes couronnes, et les deux faces, qui sont d'argent ne diffèrent en rien la monnaie authentique. La personne qui nous a remis les couronnes fourrées en a reçu trois en un seul paiement. Inutile d'en décrire le type, puisque chacun comprend que cette fraude peut-être employée pour toute espèce de monnaie, de toutes les modules et de toutes les époques.

(*J. de Flandres*.)
— L'Almanach anglais pour 1840 promet aux fermiers une année féconde. Il pense que le mois de janvier 1840 ne sera pas très-froid, la gelée ne durera pas tout le mois. Le mois de février sera très-beau; mars sera venteux; avril pluvieux; juin, juillet et août seront magnifiques; septembre et octobre laisseront à désirer; mais novembre et décembre seront admirables.

— On écrit de Galatz, le 12 novembre:
« Les régiments russes revenant de faire la campagne dans le Caucase et retournant en quartier d'hiver à Odessa et aux environs, ont reçu l'ordre de rester à Sébastopol pour s'y embarquer au premier ordre. Il règne de plus beaucoup d'activité dans le port de Nicolajew. On y construit une flotte de 17 bâtiments de guerre, dont trois vaisseaux de ligne. (*G. d'Augsb.*)

ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ENCOURAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITTÉRATURE EN BELGIQUE.

Hier, à onze heures du matin, dans la grande salle de l'hôtel de ville, a eu lieu l'assemblée générale de l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique.

Le président de l'association, M. Polain, a ouvert la séance par un rapport sur l'état financier de l'association et sur les moyens propres à augmenter encore la prospérité actuelle. Le débet de l'association, a dit le président, est de 1357 francs, son avoir s'élève à 1643; il y a, par conséquent, un excédant de 286 francs, destiné à solder la livraison de décembre de la *Revue belge*. L'association possède, en outre, environ 550 exemplaires des années précédentes et quelques rames de papier, le tout d'une valeur approximative de 5560 francs.

Ainsi qu'on le voit par ces chiffres, l'association, après avoir publié treize volumes in-8° de *Revue*, est aujourd'hui dans une position financière bien supérieure à celle des années précédentes. Cette prospérité, elle la doit au zèle intelligent des membres de la commission directrice. Malheureusement, ces messieurs, au moment de l'expiration de leur mandat, ont refusé leur réélection, et ont manifesté le désir de faire place à d'autres... Après cinq ans de travaux, ont-ils dit, nous avons bien le droit de nous reposer un peu.

Nous regrettons cette détermination de leur part, et nos regrets seraient bien plus vifs encore, si par des mesures sages et habiles; ils n'avaient, avant de se retirer, assuré le succès croissant de la *Revue belge*.

Voici ce qui a été résolu dans la séance d'hier: La commission directrice de la *Revue belge*, sera dorénavant composée de six membres qui sont MM. Lesbroussart, président, Boy, vice-président, Renard-Collardin, D. Chénédollé, Motard, trésorier général, et Colson, secrétaire. Monsieur le bourgmestre Tilman est nommé président honoraire de cette commission.

Un comité consultatif de quinze membres est adjoint à la commission directrice; celle-ci pourra le convoquer toutes les fois que l'intérêt de l'Association lui semblera l'exiger. Voici les noms des personnes formant ce comité: MM. Louis Jamme, Polain, Van Hulst, Borgnet, Godet, Dehaut, Lacordaire, Weustenraad, Grandgagnage, Rouveroy, Micha, Leclere, Muller, Demarteau et Neuville.

En faisant ces nominations, l'Assemblée a voulu offrir à la plupart de ces messieurs, un témoignage de gratitude pour les soins qu'ils ont prêtés jusqu'à ce jour à la publication de la *Revue belge*.

Avant de clore la séance, MM. Louis Jamme et Lesbroussart, au nom de l'Assemblée tout entière, ont renouvelé leurs instances auprès de M. Polain, pour l'engager à conserver le titre de membre de la commission directrice et de président de l'Association. Après un nouveau refus motivé, l'Assemblée s'est vue forcée de consentir à la retraite d'un membre aussi actif et aussi intelligent; mais, il a été décidé que le procès-verbal de cette séance publique, inséré dans la *Revue belge*, renfermerait le témoignage de vive reconnaissance que l'association doit au directeur habile et désintéressé de la *Revue belge*. Tout le monde sait que depuis cinq ans, M. Polain dirige de recueil littéraire, et que les travaux qu'il y a fait insérer ont été un de ses principaux éléments de succès, mais, ce qu'on ignore, c'est que, jusqu'à ce jour, M. Polain n'a jamais voulu recevoir de rétribution pour les nombreux articles qu'il a fournis à la *Revue*. C'est un désintéressement qui n'est pas commun aujourd'hui, et que nous offrons pour modèle à quelques-uns de nos littérateurs de Bruxelles.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 2 décembre, un DUEL SOUS RICHELIEU, vaudeville en 3 actes. — Le PROTÉGÉ, vaudeville en un acte. — Le BOUFFE ET LE TAILLEUR, opéra en un acte.

Mercredi prochain, la JUIVE.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 28 NOVEMBRE 1859.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 5 hommes, 1 femme, savoir :
Jean François Lhoest, âgé de 60 ans, menuisier, sur les Foulons, époux de Marie Luc. Jh. Jodot. — Pierre Joseph Aubry, âgé de 58 ans, manoeuvre, rue des Clarisses, époux de Jh. Chamblin. — Martin Wera, âgé de 50 ans, manoeuvre, à Bomsée, célibataire. — Marie Bertrand, âgée de 81 ans, sans profession, rue Vert-Bois, veuve en 2e nocces de J. Et. Jeanne.

Du 29. — Naissances : 7 garçons, 1 fille.
Décès : 5 garçons, 1 fille, 2 femmes, savoir :
Anne Jhe. Renkin, s. prof., âgée de 54 ans, rue Bas-Rhieu, ép. de Louis Jh. Briane. — Anne Jhe. Maquet, s. prof., âgée de 54 ans, rue Pierreuse, ép. de Jacques Antoine Dumont.

Du 30. — Naissances : 5 garçons, 4 filles.
Décès : 4 garçons, 2 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir :
Jean Baptiste Deman, grenadier au 1er régiment de ligne, âgé de 55 ans, célibataire. — Marie Marguerite Trinsout, journalière, âgée de 52 ans, rue quai d'Avroy. — Jhe. Dieudonné Lambertine Delrez, journalière, âgée de 45 ans, rue Fond des Taves, épouse de Christian Leclercq. — Marie Barthe Troispont, couturière, âgée de 27 ans, rue Petite Nassarue, épouse de Jean Joseph Dewandre.

ANNONCES.

Au n. 5, rue du Mouton-Blanc, on vend du CRIN noir et gris, première qualité, en détail, à prix avantageux.

A VENDRE pour 500 FRANCS un BEAU BILLARD en chêne, avec accessoires, drap et billes neufs. — S'adresser sur la Batte, n° 85.

A LOUER dès maintenant une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves.

S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

Le Jeudi 5 Décembre 1859, à 10 heures,

IL SERA PROCÉDÉ

En la demeure de M. G.-J. d'Archambeau, à Soumagne, par le ministère de M. VARLET, notaire au même lieu, à la VENTE aux enchères publiques, de

1° Une MAISON avec chambres, écuries, cour, etc., très-bien placée pour le commerce, sur la Chaussée, au centre du village de Soumagne, occupée par ledit M. d'Archambeau.

2° Et une autre MAISON avec chambre, deux forges et jardin, située à proximité du château de Micheroux, commune de Soumagne, occupée par le sieur Gaspard Havard.

S'adresser audit notaire.

Vente par licitation.

JEUDI 12 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors-Château, une bonne

MAISON DE COMMERCE.

SISE A LIÈGE, rue Poits-en-Sock, n° 952, joignant d'un côté à M. Hubert Perée, de l'autre à M. Jean-Nicolas Sarton, occupée par M. Labaye fils.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE

QUAI DE LA BATTE, N. 87.

Les Jeudi 5, 12, 19 et Vendredi 27 Décembre 1859, à deux heures précises de l'après-midi, VENTE des GAGES surannés.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97e émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11 et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26.000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 13,455 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.

Les primes principales se composent de frs. 450.000, 200.000, 100.000, 2 à 50.000, 2 à 40.000, 1 à 50.000, 1 à 24.000, 5 à 20.000, 1 à 12.000, 5 à 10.000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SERIES Fr. 200

« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvénient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fr. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIEFF ET CIE. A FRANCFORT S. M.

qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165.000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.

M. LABIOUSE.

CALLIGRAPHE BREVETÉ DU ROI,

poursuit ses trois cours tous les jours ouvrables de 8 à 9 heures du matin, de 12 à 1 heure et de 6 à 7 heures de relevée.

Il est reconnu qu'en PEU DE JOURS on acquiert, par sa méthode, une ECRITURE GRACIEUSE ET RAPIDE pour la vie, les gothiques, rondes, etc., pour tableaux, plans et dessins. On ne paye qu'après certitude.

RUE DE LA REGENCE, 18.

M. DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, le LUNDI NEUF DÉCEMBRE PROCHAIN, à 10 heures, SANS RÉSERVE D'INFIRMATION,

UNE MAISON.

BATIE A NEUF,

Située à Liège, sur les Fossés, n. 255 sur la mise à prix de 5000 francs.

Le Mercredi 4 Décembre 1859, à 2 heures de relevée, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères en son étude, rue Féronstrée :

une pièce de terre,

En la commune de ROCOUR, derrière la barrière de Ste.-Walburge, contenant 168 ares 95 centiares (un bonnier 18 verges grandes 15 petites), joignant du levant à Simon Parmentier, du midi à MM. Michel Orban, Wery, Jabon et Jean Renson Beaujean, du couchant au bureau de bienfaisance de Liège, et du nord à M. Parmentier, propriétaire à Liège, et au sieur Parmentier, cordonnier.

Indépendamment de la bonne qualité de cette pièce de terre, sa proximité de la chaussée la rendrait propre à y établir une briqueterie des plus productives.

Cette vente aura lieu définitivement sans réserve d'infirmité ni de surenchère sur la mise à prix de six mille francs. S'adresser audit notaire.

Dragées de Cubébine

de Labélonie, sans odeur, ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes; écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte 5 fr. Pharmaciens dépositaires MM. Delcour-Froidbise à Liège, Etienne à Verviers, Ch. Jourdain à Namur, Ranwez à Huy, Smout à Louvain, Van Hisbergh place de la Monnaie à Bruxelles, tous pharmaciens.

ADJUDICATION

DES FOURNITURES

A FAIRE AUX PRISONS DE LIÈGE.

Le samedi, sept décembre 1859, à 10 heures du matin, devant la commission administrative des prisons de Liège, siégeant à l'Hôtel du Gouvernement provincial, il sera procédé à l'adjudication des Fournitures nécessaires à la Nourriture et à l'Entretien des prisonniers de la Maison de sûreté civile et militaire de Liège, pendant l'année 1840.

Les soumissions préalables qui doivent être faites, pourront être remises chez le concierge de l'Hôtel du Gouvernement le jour de l'adjudication jusqu'à 9 heures du matin : celles qui seront présentées plus tard ne seront pas reçues par la commission.

On peut prendre inspection du cahier des charges à l'Hôtel du Gouvernement, 5e Division, et chez le Concierge de la prison du Palais.

Fait en séance de la Commission administrative des Prisons de Liège, le 19 novembre 1859.

Le Secrétaire, E. V. GODET.

Le Vice Président, DEWANDRE.

VENTE

POUR

Sortir de l'indivision.

LE LUNDI 16 décembre 1859, à onze heures, M. DUSART vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON

ayant cinq pièces à feu, avec four et dépendances, située à Liège, rue du Pot d'Or, n. 680.

Cette vente aura lieu sans réserve d'infirmité, sur la mise à prix de 8.000 francs. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants que les expertises cadastrales de la seconde tournée commenceront incessamment dans le quartier du Nord de cette ville. Ces expertises auront pour objet de constater les changements résultant :

1. De nouvelles constructions, reconstructions totales, renouvellements partiels ou agrandissements de maisons. 2. De bâtiments partiellement démolis ou qui auraient éprouvé une détérioration notable, ainsi que de ceux qui auraient reçu une amélioration importante qui ne procéderaient pas de renouvellements partiels ou d'agrandissements.

Les propriétaires, locataires, etc., sont invités à faciliter ces opérations en donnant aux agents qui en sont chargés, un libre accès dans les propriétés à expertiser.

A l'hôtel-de-ville, le 25 novembre 1859.

Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

BOURSES.

PARIS, LE 30 NOVEMBRE.

Table of stock prices in Paris, including 5 p. c., 4 p. c., 5 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge., Soc. générale., B. de Belg., Mutualité., Act. Réunies., B. c. d'Anvers., Dette active., Passive., Emp. romain., Naples., and Empr. port. 5 p. c.

LONDRES, LE 29 NOVEMBRE.

Table of stock prices in London, including 5 1/2% consolidés., BELGE 1852., HOL. Dette active., PORTUG. 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854., Différées., Passives., RUSSIE., BRÉSIL., and MEXICAINS 5 p. c.

AMSTERDAM, LE 29 NOVEMBRE

Table of stock prices in Amsterdam, including Dette active., 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2% p., Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam., Prusse L. 1852., Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin., D. diff. 1850., 1855., Passive., Portugal. E. 5 1/2%, Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., C. c. Hope., Ins. gr. liv., and Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 30 NOVEMBRE.

Table of stock prices in Antwerp, including Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 mill., de 50 mill., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de B. 250., H. 250., H. 500., Polog. Lots H. 500., H. 500., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., différée., Danemar. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854., and CHANGES.

Table of exchange rates (CHANGES) for Amsterdam, London, Paris, and other cities, including Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam. C. jours, Id. 2 mois, Paris. C. jours, Id. 2 mois, Londres. C. jours, Id. 2 mois, Francfort. C. jours, Id. 5 mois, and Bruxelles et Gand.

Ouvret à 24, le cours des obligations ardoin est descendu en bourse à 55 3/4; après clôture, on a fait 25 5/8 1/2. Les cours de Paris d'hier n'ont pas été généralement connus. Les primes à 1 mois ont été traitées de 24 5/4 dont à 24 1/4 dont 1 0/0; celles aux 4 décembre de 24 1/4 à 25 7/8 dont 1/2 et celles aux 9/10 de 24 1/2 à 25 1/4 dont 1/2 0/0.

BRUXELLES, LE 30 NOVEMBRE.

Table of stock prices in Brussels, including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild., Fin courant., Emp. de 50 mill., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Lougscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelmeau., Verreries., Betteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., H.-F. Luxembourg, Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B. M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscr., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime à 1 mois., Différée de 1851., Mem. de 1854., Passives., Brésil. E. de Roth., Bome. E. de 1854., and VIENNE, LE 25 NOVEMBRE.

VIENNE, LE 25 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 1/16. — Actions de la Banque 1631.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 NOVEMBRE.

Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, avec 21 passagers et divers marchandises.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.